

## CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE

### Préambule :

Dans le cadre de sa politique événementielle, la Ville de Bouc Bel Air est amenée à travailler avec des prestataires de services.

### **Convention de prestations de services,**

Entre :

**La Ville de BOUC BEL AIR,**

Place de l'Hôtel de Ville

13320 Bouc Bel Air

Représentée par Mathieu PIÉTRI, son Maire en exercice

Dénommée l'organisateur :

Et :

**Association Green Wheel Events**

7 Rue Robert Desnos – 26200 Montélimar

N° SIRET : 987 744 679 00026

Numéro d'agrément :

Code APE : 94.99Z

Représentée par :

Dénommée le prestataire

### Il est convenu ce qui suit :

#### **Article 1- Objet**

La Ville de Bouc Bel Air, dans le cadre de sa politique événementielle, passe convention avec le prestataire. Elle a pour objet de définir l'ensemble des règles, droits, devoirs et conditions relatives à « *Bouc Bel Air en fête !* », édition 2026.

#### **Article 2- Périodes et tarifs des interventions :**

La Ville de Bouc Bel Air est amenée à recevoir le prestataire dans le cadre de l'événement « *Bouc Bel Air en Fête !* ».

Association Green Wheel Events interviendra dans le cadre d'une prestation animation La Belle Roue, le samedi 22 et le dimanche 23 août 2026. L'installation se fera le vendredi 21 août.

La prestation comprend :

- L'animation de la Belle Roue
- La location et l'animation de 15 jeux en bois
- Transport aller/retour au départ de Montélimar

Le prix pour l'ensemble de la prestation est de 3 432,43 €.

Pris en charge par la Ville pour 4 personnes :

- Les repas et boissons
- Hébergement

#### **Article 3 – Modification d'horaires ou Annulation**

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect de l'une ou plusieurs de ses clauses. La ville de Bouc Bel Air se réserve le droit d'annuler l'animation 24h avant la prestation. En cas d'annulation 24h avant, aucun frais de pénalité ne sera engagé par la ville de Bouc Bel Air. En cas d'intempéries, l'organisateur et le prestataire pourront convenir d'une date de report de la manifestation.

#### **Article 4- Assurances et conformité**

Tous les bénéficiaires de ces activités sont couverts par l'assurance responsabilité civile de la ville de Bouc Bel Air.

#### **Article 5 – Contrôle de la Mairie**

La Mairie se garde la possibilité de contrôler le bon déroulement de chaque activité.

#### **Article 6-Durée**

La présente convention est signée pour le samedi 22 et le dimanche 23 août 2026.

#### **Article 7 –Résiliation**

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect de l'une ou plusieurs de ses clauses.

Fait à Bouc Bel Air, le 20 mars 2026

Mathieu PIÉTRI



L'Association Green Wheel Events

